

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2014

2/6 – MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE
ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – MARCHE EXPLORATOIRE
DES FEMMES

La ville de Mons en Barœul a engagé des travaux conduits dans le cadre d'un Programme de Rénovation Urbaine (PRU) afin de contribuer au désenclavement du quartier et d'améliorer le cadre de vie et les conditions résidentielles des Monsois. De façon complémentaire, différentes initiatives ont été prises afin d'améliorer l'appropriation et le respect des espaces publics et/ou communs par les habitants et les usagers. On peut citer, à titre d'exemple :

- l'insertion des Monsois via la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics des opérations menées dans le cadre du PRU,

- l'implication des Monsois dans des actions de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) qui s'attachent d'une part, à définir des principes de fonctionnement adaptés aux problématiques de gestion des espaces publics accessibles dans le périmètre du quartier et d'autre part, à clarifier les modalités de gestion et d'intervention des services présents dans ce quartier.

Les actions menées au titre de la GUP mobilisent des habitants qui participent, depuis plusieurs années, à des « diagnostics en marchant » portant sur le cadre de vie et la tranquillité publique. Ce type d'action offre l'opportunité de dialoguer avec les habitants sur des sujets qui touchent leur quotidien et de les mobiliser sur des projets qui dépassent l'intérêt particulier de chacun des participants : la définition de principes de résidentialisation à Mons en Barœul, la gestion de jardins familiaux en milieu urbain...

Dans ce contexte et compte tenu du bon état d'avancement et de la nature des travaux actuellement conduits dans le cadre du PRU (volet aménagement des espaces publics), la ville de Mons en Barœul souhaite enrichir ces démarches s'appuyant sur l'expertise d'usage d'habitants en développant un projet de « marche exploratoire des femmes » dans le quartier du « Nouveau Mons ».

Cette démarche vise à recueillir spécifiquement le regard de femmes, usagères des espaces publics, concernant les risques spécifiques auxquels elles peuvent être confrontées. En effet, tel que le décrit le guide méthodologique édité par le Comité Interministériel des Villes sur les marches exploratoires des femmes, « elles ont tendance à se sentir davantage en insécurité et vulnérables dans les espaces publics qu'elles s'approprient avec plus de difficultés. Pour ces raisons, elles sont obligées de développer une vigilance particulière les incitant à être attentives aux premiers éléments porteurs d'insécurité et les poussant à adopter des stratégies de contournement

ou d'évitement du danger potentiel. Leurs perceptions représentent donc un maillon essentiel pour aménager et sécuriser les quartiers. »

Il s'agit donc de mettre en place une « marche exploratoire des femmes » dont le coût est actuellement estimé à 5 000 €, impliquant des Monsoises, qui permettra de :

- recueillir leur regard sur ce qui fonde le sentiment d'insécurité dans les espaces visités,

- analyser avec précision les atouts ou les faiblesses de ces espaces empruntés quotidiennement,

- élaborer des préconisations, présentées aux décideurs locaux, afin de remédier aux éléments vecteurs d'insécurité,

- suivre la réalisation des travaux ou des actions qui devraient améliorer les situations de faiblesses mises en exergue.

La participation des habitants à cette démarche résulte d'un long processus qui permet de favoriser d'une part, l'échange entre usagers, gestionnaires et décideurs locaux pour trouver des leviers de réduction du sentiment d'insécurité dans ces espaces publics et, d'autre part, l'expression de la citoyenneté en les impliquant dans un projet d'intérêt général.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer ce projet de « marche exploratoire des femmes » et à solliciter une aide financière de 2 500 € auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

- d'imputer en recettes les crédits à l'article fonctionnel 92020, compte nature 7478.

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour ; 6 conseillers municipaux ayant voté contre : M. COPIN, Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.